Réf:BM

Greffe
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA CLEOR
ZAC du Bois des Communes - 264
Rue Jean Monnet - Netreville
27000 EVREUX

Dépôt effectué par :

Cabinet CBA
16 Av. du Président Kennedy
75016 PARIS 16 ARRONDISSEMENT

Numéro RCS : EVREUX B 413 873 670 <39267/2004B00109>

Pièces déposées le 07/03/2006 Numéro : 2600864

Procès-verbal d'Assemblée du 13/02/2006
- Changement d'Administrateur

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	*38,70 FRF*
Soumis à Tva	7,50 EUR	*49,20 FRF*
Montant Tva	1,47 EUR	*9,64 FRF*
TOTAL T.T.C.	**14,87 EUR**	***97,54 FRF***

L'un des Greffiers associés

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVREUX
(EURE)

«CLEOR»

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 919.391 EUROS

SIEGE SOCIAL A EVREUX (27000)
Netreville – ZAC du Bois des Communes
Rue Jean Monnet n°264

RCS EVREUX B 413 873 670 (2004 B 00109)
SIRET 413 873 670 00199 - Code APE 514 S

oooOooo

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 13 FEVRIER 2006

L'AN DEUX MIL SIX,
LE TREIZE FEVRIER,
A ONZE HEURES,
En son Etablissement secondaire sis à MONTREUIL (93100) Rue Kléber n°18,

Les Actionnaires de la Société «CLEOR», au capital de 919.391 EUROS, divisé en 4.399 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en son établissement secondaire sis à MONTREUIL (93100) Rue Kléber n°18, sur convocation faite par le Conseil d'administration, par avis inséré dans le journal «L'Eveil Normand».

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chacun des Actionnaires présents ou représentés, en entrant en séance.

Monsieur Mario-Paul MAZZONI, Commissaire aux Comptes, est Présent à l'Assemblée.

L'Assemblée procède ensuite à la composition du bureau.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Monsieur Gilles BENNEJEAN, préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Georges-David B~~EANYOUN~~ Benayoun, désigné, accepte de remplir les fonctions de Secrétaire.

GB GB PM

Monsieur Pierrick CHATRON MICHAUD et la SARL «G2P» représentée par Monsieur Gilles BENNEJEAN, Actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de Scrutateurs.

Monsieur Gilles BENNEJEAN communique la feuille de présence aux Membres du Bureau. Ceux-ci, après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que la majorité des Actionnaires sont présents et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Puis Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Les registres des procès-verbaux des Assemblées Générales et du Conseil d'Administration,
- Copie des résolutions à présenter à l'Assemblée.

Monsieur le Président, précise, qu'indépendamment des documents tenus en permanence à la disposition des Actionnaires, l'Ordre du Jour et le texte des résolutions ont été tenus à la disposition des Actionnaires, pendant les délais légaux, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des actionnaires que Monsieur Pascal MALJETTE a émis son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur de notre société. En conséquence, il y a lieu de procéder à son remplacement.

En conséquence, il a été procédé à la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement, à l'effet de statuer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission d'un administrateur et pourvoir à son remplacement
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Après avoir répondu aux questions des Actionnaires, et aucun d'eux n'ayant demandé qu'un résumé des débats soit consigné, au présent procès-verbal, le Président décide de passer au vote des résolutions soumises à l'approbation des Actionnaires.

GB GMB GB PM

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal MALJETTE, de ses fonctions d'Administrateur de la Société, et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 FEVRIER 2006 en la personne de :

Madame Caroline GUERIN Epouse BENNEJEAN

Demeurant à Charenton le Pont (94220) rue de Paris n°139
Née le 20 Avril 1965
à Saint Brieuc (22000)
De nationalité Française,

qui a accepté aux termes d'une correspondance, les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à cette fonction.

Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- Au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

GB GM PM
GB

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 HEURES.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les Membres du bureau.

Monsieur Gilles BENNEJEAN
Président du Conseil d'administration

Monsieur Pierrick CHATRON MICHAUD
Scrutateur

Sarl G2P Rep G. BENNEJEAN
Scrutateur

Monsieur Georges-David BENAYOUN
Secrétaire